



Décembre 2020 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a adjugé le mandat pour le suivi architectural de la réfection de la toiture du Château de Monthey au bureau d'architecture GayMenzel Sàrl;
- Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil nécessaires à l'élargissement de la route d'Outre-Vièze, à savoir démolition et reconstruction du mur de soutènement, sur la partie Nord de la parcelle N° 1586, à l'entreprise RAYMOND RITHNER SA;
- Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de prolonger la gratuité des transports MobiChablais jusqu'à fin avril 2021.
- Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a octroyé le droit de cité communal à 39 requérants.es
- Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé la nouvelle appellation du café-restaurant "EN-CAS" en "BROTHER'S Crêpes et Pizza" et a délivré à M. Lahcen MOURABIT une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "BROTHER'S Crêpes et Pizza", laquelle remplace celle octroyée précédemment à M. Daniele VITELLOZZI;
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a validé le Plan Directeur intercommunal (PDi) du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse.
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020 et en coordination avec la commune de Collombey-Muraz, le conseil municipal a adjugé, à la société ROMANDE Energie SA, le raccordement de la future caserne du feu des deux communes de Monthey et Collombey-Muraz.
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'acquérir un véhicule utilitaire auprès du Garage Gattoni.
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a validé la convention de droit public régissant les activités du centre de secours incendie (CSI) de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz.
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la convention entre le Département cantonal de la sécurité, des institutions et du sport et la commune de Monthey concernant la collaboration des corps de Police, la prise en charge et la gestion des activités de Police sur le territoire de la commune de Monthey ainsi que celles pour lesquelles la "Police municipale" a conclu un contrat de prestation.
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a préavisé l'avant-projet de révision de la loi sur les droits politiques soumis à consultation par le Département cantonal de la sécurité, des institutions et du sport.

- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a délivré à Mme Hüsne ULUCINAR l'autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, un nouvel établissement public sous l'enseigne "ATLAS Kebab & Pizza".
- Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le conseil municipal a pris note des prescriptions de la Confédération du 11 décembre 2020 à savoir que, notamment, dès le 12 décembre 2020 et jusqu'au 22 janvier 2021 :
 - les restaurants, cafés et bars devront fermer à 22 h.00 (nuit du 24 et du 31 décembre 2020, possible prolongation de l'ouverture jusqu'à 01 h.00);
 - les manifestations publiques sont interdites à l'exception des fêtes religieuses (50 personnes max.), des funérailles, des assemblées législatives;
 - les bibliothèques, dont celle de Monthey, peuvent rouvrir jusqu'à 19 h.00, à l'exception du dimanche;

Il a également relevé, qu'en l'état actuel de la situation, les Marchés du mercredi ainsi que le Marché du dimanche 20 décembre 2020 pourront se tenir, selon les normes sanitaires.

- Lors de sa séance du 21 décembre 2020 et dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de politique énergétique de la Ville, le conseil municipal a modifié les conditions d'octroi des subventions communales pour promouvoir l'achat de véhicules électriques.
- Lors de sa séance du 21 décembre 2020, le conseil municipal a accordé à Mme Sinika BOHNET une autorisation d'exploiter un nouvel établissement public sous l'enseigne "LA CAFETIERE VERTE".
- Lors de sa séance du 21 décembre 2020, le conseil municipal a accordé à Mme Anne-Chantal PETITPIERRE une autorisation d'exploiter un nouvel établissement public sous l'enseigne "LE JARDIN DES FEES".
- Lors de sa séance du 21 décembre 2020, le conseil municipal a pris connaissance des décisions communiquées par la Confédération en date du 18 décembre 2020 relativement à la pandémie du Coronavirus COVID-19 et subséquemment par le Canton.
- Lors de sa séance du 21 décembre 2020, le conseil municipal a accordé le Prix culturel 2020 à M. Franco Mento.

Etabli et publié le 12 janvier 2021